HMW HOLDING
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 91 000,00 euros
Siège social : 40 Avenue Pierre Brossolette
94000 CRETEIL
894 911 445 R.C.S. CRETEIL

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 juin,
A 14 h 00,

Monsieur Hadiya WAGUE,
Associé unique de la société HMW HOLDING,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Hadiya WAGUE, Associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération du Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé unique, sur la base du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, s'élevant à 35,00 euros.

L'impôt sur les sociétés s'élève à 1 598,00 euros.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 90 444,36 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **90 444,36 euros**

Il est rappelé l'existence d'autres réserves antérieures s'élevant à **202 455,89 euros,**

Il est précisé que la réserve légale, qui s'élève à 9 100,00 euros, a atteint le dixième du capital social ; il n'y a donc pas lieu de la doter.

Affectation du résultat :

En totalité au compte « autres réserves » **90 444,36 euros**

Le compte « autres réserves » s'élève ainsi à **292 900,25 euros**

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de **393 000,25 euros**

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2022 : Néant
- Exercice clos le 31 décembre 2023 : 4 286,00 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2024 : 57 142,85 euros

TROISIEME DÉCISION

L'Associé unique prend acte qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé et que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie, savoir :

- Convention de compte courant d'associé conclue avec la Société, dont le solde s'établissait à 3 287,72 euros au 31 décembre 2024 et a été intégralement apuré au cours de l'exercice écoulé ; son solde au 31 décembre 2025 est nul.
- Convention de gestion et de centralisation de trésorerie intragroupe conclue le 17 mai 2021 avec la société 2I-INVEST, société civile immobilière dont la Société est associée et gérante, prévoyant des avances en compte courant plafonnées à 300 000 euros et rémunérées au taux de 2 % l'an ; le solde des avances consenties par la Société s'élève à 214 311,63 euros au 31 décembre 2025, contre 194 010,00 euros au 31 décembre 2024.

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, ces conventions seront portées au registre des décisions de l'Associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DÉCISION

L'Associé unique prend acte que le Président n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et a uniquement obtenu le remboursement, sur justificatifs, des frais de représentation et de déplacement exposés dans l'intérêt de la Société.

CINQUIEME DÉCISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Hadiya WAGUE,
Président associé unique,
Signature précédée de la mention
« Certifié conforme »

Certifié conforme



GROUPE EXTEND
au service de votre réussite

Comptes annuels certifiés conformes

Hadiya WAGUE

Certifié par youtrust

Plaquette annuelle

SASU
HMW HOLDING

Exercice clos le 31/12/2025

Extend Paris
13 rue Washington
75008 PARIS

HMW HOLDING

Bilan - Actif

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF	Valeurs au 31/12/2025			Valeurs au 31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions				
Fonds commercial				
Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1) :				
Participations	92 350		92 350	90 900
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé (III)	**92 350**		**92 350**	**90 900**
(1) Dont à moins d'un an				
Stock et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de productions				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2) :				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	300 769		300 769	268 780
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	2 975		2 975	1 314
Total de l'actif circulant (IV)	**303 743**		**303 743**	**270 094**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Prime de remboursement des emprunts (VI)				
Écart de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	**396 093**		**396 093**	**360 994**
(2) Dont à moins d'un an				

HMW HOLDING

Bilan - Passif

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PASSIF	Valeurs nettes au 31/12/2025	Valeurs nettes au 31/12/2024
Capital *(dont versé : 91 000)*	91 000	91 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale	9 100	9 100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	202 456	188 055
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	90 444	71 543
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres (I)	**393 000**	**359 699**
Montants des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total autres fonds propres (I) bis		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 495	599
Dettes fiscales et sociales	1 598	696
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (1) (III)	**3 093**	**1 295**
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	**396 093**	**360 994**
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commande)		
(2) Dont emprunts participatifs		

HMW HOLDING

Compte de Résultat

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits d'exploitation :		
Ventes de Marchandises		
Production vendue		
Montant net du chiffre d'affaires		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits		1
Total des produits d'exploitation (I)		1
Charges d'exploitation :		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes (1)	2 583	943
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges	120	0
Total des charges d'exploitation (II)	2 703	944
(1) Y compris :		
Redevances de crédit-bail mobilier		
Redevances de crédit-bail immobilier		

HMW HOLDING

Compte de Résultat

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-2 703**	**-943**
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (2)	85 708	73 182
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)	9 037	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (V)	94 745	73 182
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (3)		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (VI)		
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	**94 745**	**73 182**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	**92 042**	**72 239**
Produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles (VIII)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	1 598	696
Total des produits (I+III+V+VII)	94 745	73 183
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 301	1 640
BENEFICE OU PERTE	**90 444**	**71 543**
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		

DGFiP N° 2033-A-SD **2026**

cerfa

N° 15948 * 08

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise | **HMW HOLDING** - SIREN : **894911445** | Néant ☐

Durée de l'exercice en nombre de mois | 12 | Durée de l'exercice précédent | 12 |

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2025 Net 3	Exercice N-1 clos le 31/12/2024 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles	028		030			
	Immobilisations financières (1)	040	92 350	042		92 350	90 900
	TOTAL I (5)	044	92 350	048		92 350	90 900
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070			
	Créances autres (3)	072	300 769	074		300 769	268 780
	Charges constatées d'avance	092		094			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	2 975	086		2 975	1 314
	TOTAL II	096	303 743	098		303 743	270 094
	TOTAL GENERAL (I + II)	110	396 093	112		396 093	360 994

PASSIF

				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		120	91 000	91 000
	Ecarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126	9 100	9 100
	Réserves réglementées		130		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...	131	132	202 456	188 055
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136	90 444	71 543
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	TOTAL I		142	393 000	359 699
Provisions pour risques et charges	**TOTAL II**		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés		166	1 495	599
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	172	1 598	696
	Comptes courants d'associés		173		
	Autres dettes		175		
	Produits constatés d'avance		174		
	TOTAL III		176	3 093	1 295
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		180	396 093	360 994

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	92 500
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	0

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD **2026**
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise **HMW HOLDING** - SIREN : **894911445** ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE						N clos le **31/12/2025**	N-1 clos le 31/12/2024
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	209		210			
Production vendue biens		215		214			
Production vendue services		217		218			
Production stockée				222			
Production immobilisée				224			
Subventions d'exploitation reçues				226			
Autres produits				230			1
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232			1
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234			
Variation de stock (marchandises)				236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240			
Autres charges externes	dont crédit-bail mobilier		immobilier			242	2 583	943
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)	243		244			
Rémunérations du personnel				250			
Cotisations sociales	dont cotisation personnelle de l'exploitant	380		252			
Dotations aux amortissements	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255		254			
Dotations aux dépréciations				256			
Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger	259		262		120	0
	Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264		2 703	944
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270		-2 703	-943
Produits financiers	**(III)**			280		94 745	73 182
Produits exceptionnels	**(IV)**			290			
Charges financières	**(V)**			294			
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes	**(VI)**	347	300			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		348				
Impôts sur les bénéfices	**(VII)**			306		1 598	696
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310		90 444	71 543
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2			312		90 444	314	

RÉINTÉGRATIONS								
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318		
Provisions non déductibles						322		
Impôts et taxes non déductibles						324	1 598	
Divers dt intérêts excédentaires	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	4 320	
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)	249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	

DÉDUCTIONS									
Entreprise nouvelle	986		Zone franche urbaine	987				342	
France Ruralités Revitalisation (FRR)	181		Jeune entreprise innovante	989					
Zone restruct. défense	127		Zone revitalisation rurales	138					
Bassins d'emploi à redynamiser	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344					
ZFANG 44 quaterdecies	345								
Bassins urbains à dynamiser – BUD	992		Zone de développement prioritaire	993					
Dont divers	Créance report en arrière du déficit			346				350	85 708
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648					
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641					
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990					
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649					

Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	10 654	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)		356	0	
Déficits antérieurs reportables				360 0
Résultat fiscal après imputation des déficits	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	10 654	372

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise HMW HOLDING - SIREN : 894911445 — **Néant** ☐

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immoBILISATIONS en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Terrains		420		422		424		426		
Constructions		430		432		434		436		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446		
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456		
Matériel de transport		460		462		464		466		
Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	**90 900**	482	**92 500**	484	**91 050**	486	**92 350**	
TOTAL		490	**90 900**	492	**92 500**	494	**91 050**	496	**92 350**	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial	495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
Terrains	510		512		514		516	
Constructions	520		522		524		526	
Installations techniques, matériel et outillage industriel	530		532		534		536	
Installations générales, aménagements divers	540		542		544		546	
Matériel de transport	550		552		554		556	
Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL	570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR

Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values : Court terme	Long terme : 19%	Long terme : 15% ou 12,8%	Long terme : 0%
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589

Plus-values taxables à 19%	579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL				596	585	597	599

DGFiP N° 2033-D-SD **2026**
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : HMW HOLDING - SIREN : 894911445 — Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Installations générales agencements aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
	TOTAL à reporter 780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	0
Déficits reportables	984	0
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Montant de la TVA collectée				374	0
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	36
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692		
Revenu brut social (si le montant est positif)		693	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : HMW HOLDING - SIREN : 894911445			**Néant** X
Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113	
Variation positive des stocks		111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. **Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE**			
Mono-etablissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

DGFiP N° 2033-G-SD **2026**
Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | HMW HOLDING - SIREN : 894911445 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique ..... **Dénomination** .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... **% de détention** .....
Adresse :

Forme juridique ..... **Dénomination** .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... **% de détention** .....
Adresse :

Forme juridique ..... **Dénomination** .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... **% de détention** .....
Adresse :

Forme juridique ..... **Dénomination** .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... **% de détention** .....
Adresse :

Forme juridique ..... **Dénomination** .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... **% de détention** .....
Adresse :

Forme juridique ..... **Dénomination** .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... **% de détention** .....
Adresse :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD (2026)
cerfa
N° 15252*12
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2025 **au** 31/12/2025 **ou Année :** 2025		
Dénomination de l'entreprise : HMW HOLDING		**Néant** X
SIREN de l'entreprise : SIREN : 894911445	**PME au sens communautaire**	☐
Régime de l'intégration fiscale *(article 223 A du CGI)* : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration *(article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)*		
	Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination, SIREN et adresse		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos *(article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD*			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat *(article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD*			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) x 10/90 + ligne 3) *(article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD*			
	dont montant préfinancé		
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'*article L 3141-32 du code du travail*	2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire *(article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)*			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés *(article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques *(article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles *(article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers *(article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés *(article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques *(article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire *(article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » *(article 244 quater I)*			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » *(article 244 quater T du CGI)*			
Crédit d'impôt au titre des dépenses d'achat de carburants d'aviation durables *(article 220 decies du CGI)*			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières *(article 136 du CGI)*	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse *(article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche *(article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD*	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" *(article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD*	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité *(article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD*	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille *(article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique *(article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD*	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques *(article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art *(article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo *(article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales *(article 220 septdecies du CGI)*	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique *(article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD*	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro *(article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD*	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole *(article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif *(article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social *(article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD*	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : HMW HOLDING

SIREN : 894911445

Attestation produite le 07/05/2026

Requête auprès de la DGFiP (EDI-REQUETE) effectuée le 10/07/2026

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD
2026
cerfa
N° 11084*28
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du principal établissement
HMW HOLDING - SIREN : 894911445	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****
Adresse du siège social	**Ancienne adresse en cas de changement**
40 avenue pierre brossolette 94000 Creteil FRANCE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITÉ

Activités exercées	**Activités des sociétés holding**	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%	10 654		

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 *quindecies*)			

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art 44 *sexies*	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies* -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 *terdecies*	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 *quaterdecies*	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies*	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 *duodecies*	☐

Bénéfice ou déficit exonéré	Plus values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer

dans le secteur productif, art 244 *quater* W (cocher la case)	☐

5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)

Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :	

6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)

Base d'imposition :		Taux d'imposition :	

D IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché,.. un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée	Tiime Expert

COMPTABLE ET/OU CONSEIL

Comptable : ☐ Salarié ?	
SAS EXTEND 13 RUE WASHINGTON 75008 PARIS FRANCE	

Examen de conformité fiscale (ECF)	☐	**Nom du prestataire ECF**	

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

		Si déposé néant, cochez la case :	X

G	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS		
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même	*a*	
	payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:		*c*	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		*d*	
Montant des autres distributions:			
		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		*j*	
Montant des revenus répartis		***Total (a à h)***	

H	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS						
Nom prénoms domicile qualité (associé,ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements

I	DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
MVLT imposées		à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

K	OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice		
Nombre de reçus délivrés		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 396 093 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un résultat de 90 444 Euros.

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Règles, principes et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d’un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions de 20 à 50 ans,
- Agencements et aménagements de 10 à 15 ans,
- Installations techniques de 5 à 10 ans,
- Matériels et outillages de 2.5 à 10 ans,
- Matériel de transport de 2 à 5 ans,
- Matériel de bureau de 2 à 5 ans,
- Mobilier 5 à 10 ans.

Fonds commercial

Le fonds commercial n’est pas amorti mais fait l’objet d’un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu’il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur recouvrable du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable. Les dépréciations constatées ne peuvent pas faire l'objet de reprise ultérieure.

Frais de Recherche et Développement

Sans objet.

Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks est effectuée le cas échéant pour tenir compte de la valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

La valeur nette des stocks à la clôture de l'exercice est la suivante :

- Matières Premières : 0 €
- Autres Approvisionnements : 0 €
- Produits Finis : 0 €
- Marchandises : 0 €
- En-cours de Biens : 0 €
- En-cours de Services : 0 €

Créances & Dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés au taux de conversion à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan au taux de conversion au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours

de change précédent la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Informations Complémentaires

Écarts de conversion Actif

- Exploitation : 0 €
- Financier : 0 €
- Exceptionnel : 0 €

Écarts de conversion Passif

- Exploitation : 0 €
- Financier : 0 €
- Exceptionnel : 0 €

Capitaux propres

Composition du Capital Social

Capital Social	Nombre	Valeur Nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	91 000	1,00 €
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	91 000	1,00 €

Variation Capitaux Propres

Libellé	Solde à l'ouverture	Affectation du Résultat	Autres variations	Solde à la Clôture
Capital Social	91 000	0	0	91 000
Réserve légale	9 100	0	0	9 100
Autres réserves	188 055	14 401	0	202 456

Report à nouveau	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	71 543	-71 543	0	0

Engagements Financiers donnés et reçus

Néant

Engagements de dettes assorties de sûretés réelles

Néant

Engagement de Crédit-Bail

Néant

Engagement Retraite

Néant

Autres informations

Rémunérations des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

Pas de salariés